

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 21 OCTOBRE

LAMARTINE

Les fêtes organisées par l'Académie de Mâcon à l'occasion du centenaire de Lamartine ont attiré une foule considérable. Les jeunes générations se sont enfin souvenues du grand poète et, relisant ses méditations sentimentales, ses vers harmonieux, elles lui ont enfin rendu un tardif hommage : sa statue vient d'être érigée.

Il est permis de dire que la souscription ouverte par la Commission d'initiative a eu un caractère véritablement national, car beaucoup de villes se sont associées par le vote de crédits à la solennité organisée à la mémoire du poète.

C'est samedi, au milieu des acclamations populaires, du bruit produit par les détonations de l'artillerie, qu'ont commencé les fêtes par la réception des autorités et des corps constitués.

Il y a bien dans ces solennités, dit la France nouvelle, la banale monotonie de l'intrusion officielle qui gâte un peu l'éclat de la manifestation nationale, mais le ministre Bourgeois revendiquant « le grand citoyen » comme un ancêtre, est si ridicule que le rire suffit pour faire justice de son pathos républicain. Lamartine, ancêtre des crocheteurs de couvents, des poseurs de scellés sur les chapelles ! Allez donc embrasser M. Goblet, pour votre plaisir ou votre châtiement, mais n'essayez pas de revendiquer une filiation dont vous ne méritez pas l'honneur.

Dans un discours plein de charme, M. Jules Simon a retracé la vie du « poète » et de l'homme d'Etat. Il y aurait, certes, des réserves à faire tant à propos de Jocelyn que de l'Histoire des Girondins, mais l'éloquent académicien a dit excellemment que « Lamartine sentait Dieu. » Son « christianisme poétique » n'était malheureusement pas, il est vrai, exempt d'une « sorte de panthéisme inconscient et intermittent ouvrant des horizons éblouissants et des mirages trompeurs. » Toutefois, on peut avec raison dire de Lamartine, mort en chrétien : « Aucun poète n'a plus souvent parlé de Dieu, et c'est ce qui le rend profondément humain ; car si Dieu est loin de nous par sa grandeur, il en est tout près par sa bonté. »

M. Jules Simon a caractérisé avec tact l'entree de Lamartine sur ce que Georges Cuvier appelait la « galère politique ». Il y eut des jours où le nautonnier se laissa aller à la dérive de passions telles que la haine et l'ambition, il écrivit un pamphlet qui en fit, au lendemain d'une Révolution, le chef désigné du pouvoir. Alors à la popularité du poète se joignit la popularité du tribun, courageux et honnête. Et M. F. Coppée rappelle ainsi l'apostrophe sur le drapeau rouge teint de la boue du Champ de Mars et du sang du peuple :

Mais que tu fus, alors, intrépide et beau !
Par ton verbe de feu l'émente apostrophée
Reçut. Que pouvaient les monstres, quand Orphée
Avait la garde du drapeau !

Puis vinrent, car la démagogie fut prompte à se venger d'un héroïque refus de complicité, les heures d'abandon, d'ingratitude, et les jours de pauvreté. Ici, M. Jules Simon a fait un ta-

bleau touchant de ce vieillard travaillant pour payer ses créanciers, et acceptant une aumône qu'on n'aurait pas dû lui laisser demander.

Où, elle a droit au respect de la postérité cette vieillesse laborieuse, cette infortune qui ne s'abaissa ni à la plainte, ni aux récriminations.

Lamartine avait occupé le pouvoir, et il s'est retiré les mains pures et les poches vides.

C'est là encore un point qui prouve bien que les républicains actuels ne sont pas de sa lignée.

La France, aujourd'hui, dans un mouvement de tardive reconnaissance, honore le grand poète dont il fut de mode de railler les Harmonies et les Méditations, et qui, aujourd'hui, s'impose comme le maître incontesté du mouvement, nous allons dire de la purification littéraire.

Et l'Eglise s'associe au juste hommage rendu à l'homme de cœur, de foi et de courage, au poète du Crucifix et de tant d'autres chefs-d'œuvre que, tout enfant, nous prenions pour des prières. Et, sur ce point nous sommes encore enfant.

Dimanche soir, deuxième journée des fêtes, un banquet a réuni plus de neuf cents personnes dans le hall de l'Académie. De nombreux toasts ont été portés, mais M. Mathey, sénateur, par ses attaques de mauvais goût contre la Monarchie, a soulevé d'unanimes réprobations.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

La séance s'ouvre à 2 heures 20 sous la présidence de M. Floquet. Le président donne lecture du décret convoquant les Chambres.

M. Rouvier dépose le budget rectificatif. M. de Freycinet dépose un projet de loi modifiant la loi et aggravant les peines.

M. Castelin demande, par voie de proposition, une enquête sur la crise betteravière.

Est déposée une proposition émanant de l'initiative parlementaire et concernant l'espionnage.

La Chambre décide qu'elle discutera immédiatement l'interpellation de M. Alype sur l'administration de l'Inde et sur le traité avec le Dahomey.

Le ministre des finances a déclaré de son banc qu'à la fin de la séance il demanderait, d'accord avec la commission du budget, que la loi de finances soit inscrite en tête de l'ordre du jour.

M. Alype se plaint des déplacements de fonctionnaires. Il insiste spécialement sur la nomination de M. Germain Casse comme trésorier général et il reproche au sous-secrétaire d'Etat de s'être réservé la nomination à tous les emplois du service dans les colonies.

M. Goussot député boulangiste, est venu demander au gouvernement d'exercer des poursuites contre toutes les personnes mêlées au mouvement boulangiste.

La séance n'a pas tardé à devenir mouvementée.

M. Goussot a demandé justice égale pour tous ; à quoi M. Constans a riposté que le gou-

vernement républicain rendait la justice quand il le jugeait utile.

M. Déroulède est alors monté à la tribune pour protester contre cette prétention. Comme M. Reinach l'interrompait, l'ancien président de la Ligue des Patriotes a riposté qu'il n'avait pas à recevoir de leçons de M. Reinach, « le domestique de tous les pouvoirs ».

Ce mot a mis le feu aux poudres.

La censure a été prononcée contre l'orateur qui a continué son réquisitoire contre les républicains au pouvoir et qui dans un mouvement rapide a déchiré la lettre de démission préparée par lui.

Profitant de la circonstance, M. Maujan a déposé un projet de loi tendant à donner aux électeurs le droit de révoquer leur député.

Une discussion longue s'est alors engagée sur l'opportunité des poursuites, M. Dumay les réclamant.

C'est donc au milieu du bruit que s'est engagée la session extraordinaire.

Comment finira-t-elle ? dans le désordre ou dans le gâchis.

M. le président annonce que M. Després demande à interpellier le gouvernement sur la situation faite aux hôpitaux de Paris par le renvoi des Sœurs.

M. Armand Després demande que son interpellation soit discutée après la discussion générale du budget et avant la discussion des rapports spéciaux.

A 6 heures 1/2, la séance continuait.

PROVOCATIONS

Deux provocations en duel ont eu lieu pendant la séance d'hier :

- 1° Entre MM. Reinach et Déroulède ;
- 2° Entre MM. Paulard et Burdeau.

Les témoins de M. Reinach sont MM. Pichon et Fouquier ; ceux de M. Déroulède sont MM. Millevoye et Dumonteil.

Le duel a dû avoir lieu ce matin au pistolet.

L'impôt sur les spécialités pharmaceutiques a été accepté par la commission du budget à 15 voix contre 6 et 40 absents. Les 6 voix opposantes sont celles de MM. Clémenceau et Camille Pelletan, radicaux, et de M^{rs} Freppel, MM. Fouquet, le baron Reille et Jolibois, de la Droite.

Le New-York Herald (édition de Paris) annonce, en publiant le portrait de M^{rs} le duc d'Orléans, que le jeune prince a conquis une très grande popularité dans toutes les classes de la société de New-York.

Deux francs vingt-cinq d'impôt SUR DEUX SOUS

L'austère Brisson n'avait pas tort en disant que l'impôt sur les congrégations religieuses devait produire des millions.

On va en juger par quelques exemples qui résultent de chiffres fournis par un recueil spécial dont la compétence et l'impartialité ne sauraient être contestées, le Journal de l'Enregistrement et des Domaines.

On sait que les lois du 28 décembre 1880 et du 20 décembre 1884, sous prétexte de soumettre les biens des communautés religieuses au régime du droit commun, leur ont imposé les droits de mutation et de plus un droit d'accroissement par décès, en considérant que la part afférente à chaque membre qui meurt accroît proportionnellement non pas seulement l'actif de la communauté tout entière, mais la part individuelle de chacun des membres survivants.

Les promoteurs de ces lois en avaient-ils calculé les conséquences ?

Toujours est-il que c'est sur ces conséquences que M. Brisson et ses partisans se basent pour réclamer une monstrueuse confiscation.

Supposons une communauté composée de 10,000 membres et ayant un actif mobilier et immobilier de 10 millions. Le cas existe pour certaines fort connues. Chaque membre est censé propriétaire d'un dix-millième, soit 1,000 fr. Il meurt. Les 1,000 francs qui lui appartiennent accroissent la part de chacun des 9,999 membres survivants, et leur attribuent un héritage de 10 centimes.

Vous souriez à ce chiffre de 10 centimes. Attendez la conséquence.

D'abord, comme en général les biens de la communauté sont situés un peu partout et que ses membres sont répandus sur tout le territoire, le fisc prétend exiger non pas une déclaration unique de mutation, mais autant qu'il y a d'intérêts et d'intéressés dans les 2,000 bureaux d'enregistrement qui existent en France. En même temps, il réclame autant de droits qu'il y a d'héritiers, mais une loi de l'an IX décidant que le droit proportionnel sera toujours perçu au minimum sur une somme de 20 fr., c'est à raison de 20 fr. que les membres de la communauté, héritiers seulement de 40 centimes, sont tenus de payer le droit.

C'est-à-dire qu'à raison de 90/0, droit normal, plus les décimes, ils devront payer 2 fr. 25 chacun pour leur succession de 40 centimes.

En multipliant ces 2 francs 25 par 9,999, nombre des survivants, on arrive, pour les 1,000 fr. laissés par le défunt, à la somme énorme de 22,500 francs, c'est-à-dire de 2,250 0/0.

Et l'on s'étonnerait que les intéressés résistent ! Et l'on s'étonnerait que le gouvernement hésite !

M. Brisson trouve admirables ces lois dont on n'avait pas prévu les conséquences exorbitantes, et il va en réclamer la rigoureuse application.

Nous verrons si le Parlement ose être de son avis.

En vérité, la haine a des bornes.

LES LYCÉES DE LA RÉPUBLIQUE

On a déjà eu occasion de signaler la décroissance de la population scolaire dans les lycées. Le ministère de l'instruction publique s'est ému et a commencé une enquête. Un journal républicain a eu l'idée, sans attendre les résultats de ces investigations, de procéder à une enquête personnelle, et les provideurs qu'il

a interrogés lui ont fait à cet égard des déclarations curieuses. C'est ainsi que de tous les rapports venus, sans entente préalable, des quatre coins de la France universitaire, il résulte que le mal vient en partie : de la gratuité de l'enseignement primaire, supérieur ou professionnel, coïncidant avec la diminution, pour cause de pénurie de ressources, du nombre des bourses dans les lycées. Mais une autre cause plus sérieuse est la concurrence des établissements libres.

Il a suffi qu'on pensât que l'instruction religieuse était supprimée ou négligée dans les lycées pour que les enfants fussent placés dans des établissements offrant à cet égard des garanties plus sérieuses aux familles. Bien plus, l'enquête a révélé que la plupart des élus et des fonctionnaires républicains, tout en faisant parade d'une grande zèle pour la laïcité de l'instruction, se gardent soigneusement d'en user pour leurs propres enfants qu'ils préfèrent placer dans des établissements ou l'athéisme officiel n'est pas en honneur.

Le fait est à citer sans commentaires.

L'amiral Dupetit-Thouars

Lorsque le vice-amiral Bergasse Dupetit-Thouars mourut naguère, il y eut autour du cercueil de ce héros, nous l'avons dit, tout un concert d'hommages et de regrets. Dupetit-Thouars avait été élevé au collège de Juilly, dirigé par les Oratoriens. A la distribution des prix, le P. Lallemand, dans un discours plein d'une émotion éloquent, a raconté à son jeune auditoire la vie du glorieux marin. Quelques passages de ce discours ne peuvent manquer d'intéresser nos lecteurs :

« C'était pendant la guerre de Crimée et le siège de Sébastopol. Une première blessure, le 12 avril 1853, l'atteignit assez grièvement, sans pouvoir l'arrêter dans son service. A peine guéri, il reprenait son poste de combat, et il y recevait une seconde blessure.

» Dupetit-Thouars fut surtout un grand chrétien et un grand Français. En toutes choses, il pensait d'abord à Dieu tout puissant...

« Me voici encore lancé sur la grande mer, » écrivait-il le 14 septembre 1868, lors de sa mission pour Hokodati, « au milieu des dangers, des hasards. Sentant ma faiblesse, mon incapacité, du fond du cœur j'adresse ma prière, mon cri de détresse au Dieu tout-puissant, le suppliant de m'aider, de me diriger. Tout est difficile sans lui; tout est aisé avec lui. Tout est préoccupation quand on songe à sa personnalité, tout est simple quand on s'en remet à la volonté divine. La question est de savoir si l'on fait ce que l'on doit. Dieu nous donne le reste. »

« ... C'était au mois d'avril dernier, lors du voyage de M. Carnot, qui se rendait en Corse. L'escadre avait fait ses évolutions : il était six

heures du soir. Sur la passerelle du *Formidable*, président, amiraux, ministres, les états-majors causaient avec animation. Tout à coup le roulement du tambour se fait entendre, annonçant la prière du soir. Aussitôt Dupetit-Thouars se découvre et se tait. Tous l'imitent, et la prière s'achève dans un silence respectueux, tandis que le soleil descendait dans les eaux de la mer. Et l'amiral racontant le trait à un ami, disait en souriant : « Enfin, je leur ai fait faire la prière à tous. »

» Huit jours avant sa mort, au repas de noces de sa seconde fille, dans la vaste et imposante salle du *Formidable*, sur lequel flottait son pavillon de commandant en chef, à une table de 40 couverts, au milieu d'épaulettes et de broderies d'or, il faisait réciter tout haut le *Benedicite*, et traçait sur sa poitrine un grand signe de croix.

» Ah ! mes amis, ce courage-là est plus rare peut-être que celui qui bronze les cœurs, en face de la mort des champs de bataille. Dupetit-Thouars possédait l'un et l'autre; il les montrait avec simplicité, sans jactance, comme sans embarras, tant l'atmosphère des grandes pensées était familière à son âme...

» Le 12 décembre 1888, un enseigne de vaisseau, Bernard de Nanteuil, est tué avec quelques matelots, en service commandé à bord de l'*Amiral-Duperré*. A leurs funérailles, l'amiral Dupetit-Thouars prononça quelques paroles. Écoutez-les; elles portent la double empreinte de ce patriotisme et de cette foi ardente :

« La mort a fauché parmi nous ! La terre va recouvrir les débris mutilés de nos camarades du *Duperré*, la mer a déjà englouti les autres, et tout serait fini pour ceux que nous avons aimés si l'homme n'avait un cœur et une âme. Leurs âmes, à eux ! Ah ! il suffit de jeter un regard sur cette croix qui va abriter leurs restes, de se rappeler qu'ils ont trouvé la mort dans l'accomplissement de leur devoir, pour sentir qu'elles se sont envolées vers Dieu et qu'elles y reposent en paix... »

» Quand la mort se présenta à lui, le 14 mars dernier, l'amiral Dupetit-Thouars lui fit bon visage. En moins d'une heure tout fut fini. Après s'être confessé, il appela M^{me} Dupetit-Thouars : « Embrassez-moi, ma chère femme, » lui dit-il : ce qui arrive n'est la faute de personne. C'est Dieu qui le veut, et ce que Dieu veut est bien fait ! »

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

LA CLASSE 1889

On vient de fixer le départ de la classe 1889. Pour le contingent de l'armée de terre,

l'appel général aura lieu les 11, 13 et 15 novembre.

Les hommes appelés pour une année seront mis en route le 11 du mois prochain.

Les hommes qui ont trois ans à accomplir sous les drapeaux et les ajournés de 1888 seront mis en route les 13 et 15 novembre.

A cette dernière date, les jeunes soldats affectés à l'armée de mer seront mis en route.

Taxe sur les chiens

Le Maire de la ville de Saumur rappelle à ses concitoyens qu'en vertu du décret du 4 août et de la loi du 2 mai 1855 qui établit une taxe municipale sur les chiens, les possesseurs de chiens non déclarés doivent — à partir du 1^{er} octobre de chaque année au 15 janvier de l'année suivante — faire à la Mairie une déclaration indiquant le nombre de leurs chiens et les usages auxquels ils sont destinés.

La taxe est due pour les chiens possédés au 1^{er} janvier, à l'exception de ceux qui, à cette époque, sont encore nourris par la mère.

Sont passibles d'un accroissement de taxe :

1^o Celui qui, possédant un ou plusieurs chiens, n'a pas fait de déclaration ;
2^o Celui qui a fait une déclaration incomplète ou inexacte.

Dans le premier cas, la taxe sera triplée et dans le second elle sera doublée pour les chiens non déclarés ou portés avec une fausse désignation.

Tribunal de Commerce de Saumur

DÉPÔT DES LISTES ÉLECTORALES

En exécution de l'article 4 de la loi du 8 décembre 1883, sur l'élection des juges consulaires, la liste générale et les listes spéciales, par canton, des électeurs appelés à prendre part à l'élection des membres du Tribunal de commerce de Saumur, seront déposées, à partir du 26 octobre courant, au greffe dudit Tribunal et au greffe de chacune des Justices de paix des cantons du ressort du Tribunal pour être communiquées sans frais à toute réquisition.

Pendant les quinze jours qui suivront le dépôt des listes, tout commerçant patenté du ressort, et, en général, tout ayant-droit compris dans l'art. 1^{er} de la loi du 8 décembre 1883, pourra exercer ses réclamations, soit qu'il se plaigne d'avoir été indûment omis, soit qu'il demande la radiation d'un citoyen indûment inscrit.

Ces réclamations seront portées devant le juge de paix du canton, par simple déclaration, au greffe de la Justice de paix du domicile de l'électeur dont la qualité sera mise en question. Cette déclaration se fera sans frais, et il en sera donné récépissé.

BRACONNIER D'UN NOUVEAU GENRE

Sous ce titre, nous racontions, la semaine dernière, qu'un cultivateur des environs d'Angers, se promenant dans sa vigne avec sa fille, avait surpris un individu faisant la vendange; qu'étant retournés deux heures après pour exercer une nouvelle surveillance, le père et la fille avaient entendu retentir un coup de fusil et le plomb siffler à leurs oreilles.

Nous ajoutions que le maraudeur, qui tirait ainsi sur les propriétaires, allait simplement être poursuivi pour délit de chasse.

C'est la vérité.

Mais, d'après les nouveaux renseignements que nous avons recueillis, le fait se présente sous un caractère de gravité particulière. Notre premier récit était bien incomplet.

C'était le soir, à la tombée de la nuit, que le père et la fille ont surpris un maraudeur dans leur vigne; c'est deux heures plus tard, vers 9 heures, qu'étant retournés monter la garde, le père et la fille entendirent d'abord un bruissement de feuilles à travers les ceps.

La jeune fille dit alors à son père : « Il y a encore un voleur dans la vigne » ; et comme le cultivateur, qui a l'oreille un peu paresseuse, s'avançait pour écouter, un coup de fusil retentit et la charge de plomb siffla aux oreilles du père et de la fille.

Aussitôt le cultivateur donna l'alarme; les voisins accoururent et l'on prévint la gendarmerie de Trélazé. L'individu qui avait tiré était le père du maraudeur surpris deux heures auparavant. Il déclara qu'il visait un lapin.

Le cultivateur vint trouver M. le procureur de la République qui lui posa cette question :

— Vous avez été atteint ?

— Non, monsieur, répondit le plaignant.

— Alors, continua le magistrat, c'est peu de chose; ce ne sera qu'un petit procès de chasse.

En homme avisé, le vigneron se retira en faisant la réflexion suivante :

— S'il faut attendre que je sois tué pour venir me plaindre, vous ne me verrez pas de sitôt.

Ah ! quand il s'agit de gros personnages républicains, de M. Jules Ferry et de M. Carnot, on n'attend pas qu'ils soient atteints pour arrêter ceux qui déchargent un revolver à leur rencontre. Il suffit même qu'un farceur tire à blanc sur le passage du Président de la République pour qu'on saisisse l'individu et que l'on crie à l'attentat, à l'assassinat sur toute la ligne.

Mais un brave et honnête cultivateur qui garde sa vigne, les voleurs peuvent le canarder à leur aise, ils seront tout au plus considérés comme braconniers, eussent-ils fait entendre des menaces de mort auparavant, comme des témoins pourraient l'attester au besoin.

MOEURS MARITIMES

FLOT ET JUSANT

PAR PIERRE MAEL.

Pierre parcourut la missive.

Elle émanait de la plume rodondante et fastueuse de Mme Dumarroy en personne. Elle disait :

« Mon cher Jean,

» Mon mari s'est réservé de vous faire une surprise. Il a fait l'acquisition d'une villa à Dinard. C'est pour vous une promenade d'y venir de Granville en bateau. Le 5 avril prochain, c'est là que nous célébrerons vos fiançailles. Pas de retard surtout. Vous pourrez y fêter les dix-huit ans d'Antoinette, le jour même de son anniversaire. »

— Oui, conclut Pierre, il n'y a pas à s'y tromper. C'est bien Dinard qu'indique l'écriture.

L'officier n'en demandait pas davantage.

Il poussa la porte vitrée de l'agence. Un

timbre tinta. Une façon de concierge ou de géant surgit de derrière une financière.

— Que désirez-vous, monsieur ?

— La villa Dumarroy, s'il vous plaît ?

L'homme leva les yeux au ciel, ôta sa grecque, se frotta le front, et, après un hochement de tête significatif, murmura :

— Dumarroy?... Connais pas.

— Ah çà ! s'écria Jean impatient, personne ne pourra donc me renseigner, par ici ?

— Vous dites Dumarroy ? C'est drôle, je ne connais pas ça.

» Qu'est-ce que ces gens-là ?

Pour le coup, Jean se fâcha.

— Hé morbleu ! « Ces gens-là, » ce sont des particuliers à la place desquels vous voudriez bien être quand ils se mettent à table.

A cette apostrophe toute marine, le bonhomme se secoua.

— Alors, c'est des personnes riches ?

— Je vous crois, riposta l'officier goguenard.

— Elles sont depuis longtemps dans le pays ?

— Ah ! dame ! je n'en sais rien, mais je ne crois pas, vu qu'ils viennent d'acheter tout récemment leur villa.

Cette fois l'agent de location comprit.

— Attendez, attendez ! J'y suis, j'ai votre affaire Dumarroy ? Oui, c'est ça, c'est bien ça. Des Parisiens qui viennent d'acheter au tribunal le chalet des Pins, le chalet Buheil.

Et, sans attendre davantage, il entraîna Jean sur la porte.

— Excusez-moi, monsieur, si je ne sais pas où j'avais la tête, vu que c'est même nous qui avons fait la vente.

Il montra du doigt le prolongement de la rue vers la plage.

— Tout droit, jusqu'au bout. La plus belle villa que vous trouverez sur la gauche. Ah ! dame ! ça s'est vendu pour la moitié du prix, un morceau de pain, quoi !

Les trois visiteurs sortirent.

Pierre était retombé dans ses songes.

« Le chalet Buheil ! » C'était donc une propriété du père ou tout au moins d'un parent de Jeanne que les Dumarroy venaient d'acquérir ? Non, c'était bien du père lui-même. Le financier avait dû la vendre à l'occasion du mariage de sa fille. Oui, c'était cela, l'explication était toute trouvée.

Mais, alors, pourquoi cet entremetteur avait-il parlé d'un prix de vente dérisoire, d'un

« morceau de pain », selon l'expression banale et imagée ? Qu'est-ce qui avait pu obliger M. de Buheil à perdre cinquante pour cent de son bien ?

Pendant ce temps, la route était parcourue. On avait atteint la villa. La grille étincelait au soleil sous ses ors fraîchement restaurés. A l'intérieur, tout un va-et-vient d'ouvriers.

Des jardiniers émondaient les arbres, taillaient les rosiers, peignaient les plates-bandes et le gazon.

Le chalet se dressait superbement, face à la mer, somptueuse demeure toute en briques, avec une toiture inclinée en kiosque chinois, des fenêtres à croisillons, des clochetons de carton-pierre, des galeries de bois chantourné; en un mot, avec cette profusion de décors d'un goût douteux dont le voisinage de la mer et la nécessité de l'ostentation sont, à la fois, l'explication et l'excuse.

La porte était entre-bâillée. Jean la poussa et entra donnant le bras à Mariannik, précédant L'olonnois.

On entendit une exclamation dans le vestibule de la villa. La seconde d'après, Mme Dumarroy, en toilette grise, faisant la jeune, la trop jeune même, descendit en courant les six

Aussi l'affaire du cultivateur de Trélazé et la solution que veut lui donner la justice causent-elles une grande rumeur parmi les petits propriétaires et les cultivateurs des environs, sans cesse aux prises avec les maraudeurs.

(Journal de Maine-et-Loire.)

CHEMIN DE FER D'ANGERS A NOYANT

La Cour d'Appel d'Angers vient de désigner les membres du jury d'expropriation qui prononcera sur les indemnités réclamées par les propriétaires dont les terrains seront traversés par la ligne du chemin de fer d'Angers à Noyant.

La Société contre l'abus du tabac vient de perdre son doyen d'âge, M. Renaudin, décédé à Ville-Evrard dans sa 106^e année. Voilà un exemple démonstratif.

SAINTE-MARTIN. — Incendie. — Dans la nuit du 11 au 12 octobre, le feu a pris dans une maison inhabitée pleine de foin, appartenant à M. Joseph Rabouin, cultivateur. Tout a été dévoré par les flammes.

Les pertes, couvertes par une assurance, s'élèvent à 1,400 francs.

BRÉZÉ. — Incendie. — La semaine dernière, un incendie s'est déclaré à la ferme de la Ripaille, exploitée par le sieur Pineau. Une meule de foin, une meule de paille et un hangar ont été entièrement consumés avec différents instruments aratoires. Pertes : 4,100 francs environ.

LOUDUN. — Infanticide. — La veuve Bailargeau, âgée de 28 ans, demeurant à Saint-Léger, est accouchée ces jours derniers d'un enfant du sexe masculin qu'elle a étouffé avec un mouchoir et enterré dans une cave; la coupable a été arrêtée.

Incendie. — Un incendie se déclarait mercredi dernier, à Benxes, près Loudun, dans la scierie du sieur Girard.

Bientôt, le feu prenait une telle extension qu'il gagna les servitudes de la veuve Sicard.

Une meule de paille située à peu de distance de l'immeuble incendié a été la proie des flammes.

Les dégâts s'élèvent à 10,000 fr. Tout paraît être assuré.

On ignore les causes du sinistre.

TOURS. — Jeudi a eu lieu, au Palais de justice, en la salle des assises, la messe du Saint-Esprit, dite à l'occasion de la rentrée du tribunal.

M. l'abbé Archambault, curé de la cathédrale, a célébré l'office divin.

Le tribunal tout entier, les avocats et les avoués, assistaient à cette cérémonie.

marches du perron et vint serrer avec effusion les mains de l'officier.

« Vous ayez précédé n'avait pas oubli non plus comment mon grand-père le roi Louis-Philippe, après avoir été lui-même l'hôte de Washington (à Mount Vernon), avait coutume de recevoir les Américains qui visitaient la France, alors qu'il était sur le trône.

« La sympathie que j'ai pu mériter à mon tour pour m'être enrôlé sous la bannière étoilée, quelques semaines après la bataille de Bull-Run, je dois la partager avec mon oncle le prince de Joinville et avec mon frère le duc de Chartres, le légendaire Robert le Fort des tristes jours de 1870. Tous deux encore, grâce à Dieu, pleins de vie et d'activité, mais retenus par d'impérieux devoirs, n'ont pu, malgré leur vif désir, m'accompagner dans ce voyage; ils m'ont chargé de vous apporter leurs souvenirs et leurs vœux. »

La salle entière applaudit.

« Que pouvais-je, messieurs, vous apporter de plus en ce temps de paix et de prospérité? »

« Un livre? En effet, quelques-uns d'entre vous peuvent le savoir, j'ai entrepris d'écrire

NANTES. — Ainsi que nous l'avons annoncé, M. l'abbé Follioley, précédemment proviseur au lycée de Caen, est nommé proviseur au lycée de Nantes.

Pourquoi cette nomination extraordinaire et inattendue? Pourquoi le gouvernement s'avise-t-il de « CLÉRICALISER » le lycée de Nantes, alors qu'il laïcise les écoles dans tant de départements?

Pourquoi un prêtre, aux lieu et place de l'universitaire et sceptique M. Voisin, que l'on flanque à la porte? dit l'Autorité.

Oh! la raison n'est pas longue à conter, elle est même d'une simplicité toute primitive. C'est la même raison d'intérêt qui fait que, pendant qu'on chasse les congrégations du sol français, on confie au R. P. Dorgère la mission de conclure la paix avec le Dahomey.

Elle se réduit, dans le cas actuel, à la nécessité impérieuse de relever la fortune du lycée de Nantes, tombée à 80 internes, dont 50 boursiers.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Saison de 1890. — Bains de mer de l'Océan.

Pendant la saison des bains de mer, du 1^{er} mai au 31 octobre, la Compagnie d'Orléans délivre :

Pour Saint-Nazaire, Saint-André-des-Eaux, Pornichet, Escoublac-la-Baule, Le Poulguen, Batz, Le Croisic et Guérande, des billets aller et retour de toutes classes, avec réduction de 40 0/0 sur les prix des tarifs généraux.

Les vendredi, samedi et dimanche de chaque semaine, aux gares de La Chapelle-du-Chêne, Mézelay, Arnage, Neuillé-Pont-Pierre (via La Flèche), Saint-Antoine-du-Rocher (via Tours), Baugé (via La Flèche), Jumelles-Brion (via Saumur) et de Châteaubriant, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires comprises entre ces divers points et Saint-Nazaire.

Ces billets sont valables pour le retour, savoir :

Ceux délivrés le vendredi et samedi, jusqu'au lundi suivant inclusivement ;

Ceux délivrés le dimanche, jusqu'au mardi suivant inclusivement.

En outre, il est délivré par la gare de Tours, les vendredi, samedi et dimanche de chaque semaine, pour les mêmes stations balnéaires, des billets aller et retour de 1^{re} et 2^e classes, valables jusqu'au mardi suivant inclusivement, aux prix réduits ci-après :

1^{re} classe, 33 fr. ; 2^e classe, 26 fr., par place, aller et retour compris.

REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE

Paris, 19 octobre 1890.

Nous assistons à une certaine reprise des affaires ou tout au moins des cours de la rente. Le 3 0/0 remonte à 94 fr. et le 4 1/2 0/0 à 106.37 1/2.

Comme d'habitude, les actions des grandes banques suivent la marche en avant. Le Crédit Foncier termine à 1,290. Les obligations à lots 3 0/0 varient de 462 à 475, selon les émissions. A 462 fr. on est séparé du pair par une marge de 38 fr. Le Crédit Lyonnais s'avance à 780 ; le Crédit Mobilier est demandé à 435.

La Banque de Paris affirme sa bonne tendance à 858.75 et la Banque d'Escompte progresse encore à 552.50.

une angoisse dans l'esprit de L'Olonnois. Il n'osait pas se répondre.

était en suspens fut irrévocablement décidée par le sort des batailles, le plus illustre représentant de la cause vaincue a-t-il pu serrer cordialement la main de son vainqueur sous le chêne historique d'Appomatox. Quelques jours après, le plus grand des dangers qui avaient menacé votre pays avait disparu. Des armées puissantes qui s'étaient rassemblées, comme les nuages noirs s'assemblent aux premiers éclats du tonnerre, s'étaient rapidement dissoutes.

« Cette grande réconciliation a été l'œuvre de votre République, et votre République a pu l'accomplir parce qu'elle est essentiellement un gouvernement national.

« Je n'ai pas l'intention, comme vous le savez, de m'engager sur le terrain de la politique. Je ne puis cependant me défendre de rappeler, qu'il y a trois cents ans, mon pays a connu aussi les horreurs d'une guerre civile sanglante et qui avait mis en péril son existence même. Mais il a vu ses plaies pansées et sa grandeur rétablie par la politique paternelle et sage d'un pouvoir assez fort pour rallier

La question des voies de communication est une de celles que préoccupent le plus vivement les pouvoirs publics. Un grand mouvement d'opinion réclame le complément de l'outillage national pour mettre la France agricole et commerciale à même de lutter avec avantage contre la concurrence étrangère.

A côté des voies ferrées composant les réseaux de nos grandes Compagnies, la nécessité de la création de réseaux-affluents construits à voie étroites, dans des conditions de bon marché réel et exploités de même, s'impose absolument. La création d'une société puissante, devant être l'auxiliaire naturelle de nos grandes Compagnies et se proposant pour but unique de donner satisfaction à ces besoins légitimes et urgents est donc une œuvre utile, appelée à produire des résultats fructueux.

La Compagnie Nationale des Chemins de fer à voie étroite, constituée par actes authentiques en date des 6 et 14 août derniers au capital de quarante millions, se prépare à accomplir le vœu émis dans les deux dernières sessions des Conseils généraux, réclamant la création de plus de 17,000 kilomètres de lignes affluents. Par suite d'entente entre les fondateurs de la Compagnie et la Banque d'Escompte de Paris, les actionnaires de cet établissement ont, par privilège et jusqu'au 25 octobre courant, le droit d'acquiescer au pair, sans majoration ni frais, une partie des actions de la Compagnie Nationale des Chemins de fer à voie étroite. Le nombre de ces titres étant limité, la répartition se fera proportionnellement au nombre d'actions représentées. Le premier versement à effectuer est de 50 fr. ; le complément de 200 fr. sera exigible à la répartition.

La Société Hispano-Néerlandaise reçoit à chaque courrier les meilleures nouvelles de ses concessions. L'action est vivement demandée de 29.50 à 30 fr. et tout fait prévoir une prochaine amélioration de ce titre. On parle d'un syndicat qui, désireux de profiter des avantages espérés, prendrait cette valeur en mains. Il y a là certainement une nouvelle source de bénéfices.

Le marché commence à s'occuper des actions des mines d'or du Cauca (Colombie); elles ont coté 28.50.

On échange l'action de la Compagnie des Chemins de fer Régionaux des Bouches-du-Rhône vers 515 fr. Cette Compagnie, garantie par l'Etat et le département, offre à ses actionnaires des sécurités qui sont de nature à engager l'épargne à profiter des cours actuels pour acheter ses titres.

Les Chemins Economiques sont sans changement à 418.

Une surveillance nécessaire, c'est celle de l'estomac!

Aoste (Isère), le 11 novembre 1889. — Je ne saurais vous exprimer tout le bien que m'ont fait vos PILULES SUISSES. Je souffrais de l'estomac au point de ne pas pouvoir manger; grâce à vos Pilules Suisses, je bois et mange bien; rien ne me fait mal. Je veux toujours en avoir à la maison. (Sig. lég.) JOSEPH MARREL.

A. M. HERTZOG, pharmacien, 28, rue de Grammont, Paris.

MARCHÉS

BAUGÉ. — Dernier marché

Froment, le d.-déc., 3 69 à 3 75. — Seigle, 2 30 à 2 50. — Méteil, 2 50 à 2 90. — Orge, 2 00 à 2 25. — Avoine, 1 70 à 1 80. — Chênevis, 3 50 à 4. — Noix, le d.-déc., 3 50 à 4 ;

les 50 kilog., 15 à 16. — Chanvre, les 100 kilog., 70 à 80. — Foin, les 4,050 kilog., 45 à 50. — Paille, les 4,050 kilog., 35 à 40.

Beurre, le demi-kilog., 4 40 à 4 20. — Œufs, la douz., 1 à 1 40. — Poulets, la couple, 2 50 à 4. — Oies, 9 à 10. — Canards, 3 à 4. — Pigeons, 1 50.

Prix de la viande : Bœuf ou vache, le kilog., 1 40 à 1 60. — Veau, 1 60 à 2. — Mouton, 1 60 à 2 20. — Porc, 1 60.

Prix du pain : Pain blanc, les 6 kil., 2. — Pain bis, 1 90.

ANGERS, 18 octobre

Froment, le double décalitre, 3 fr. 80. — Avoine, 1 90. — Seigle, 2 35. — Orge, 2 40. — Pommes de terre, » 60, » 80 et 1 20. — Foin, les 4,050 k., 45 fr. — Paille, 32 fr. — Œufs, la douz., 1 40. — Beurre, la livre, 1 40. — Poulets, la couple (Beaufort et environs), 3 75 à 4 fr. — Poulets, la couple (Candé et environs), 3 25 à 3 50.

CHATEAU-GONTIER, 16 octobre

Froment, de 3 65 à 3 75 le double-décalitre; orge, de 1 90 à 1 95; avoine, de 1 60 à 1 65; sarrasin, de 1 65 à 1 75.

Foin, de 50 à 60 fr. les 4,000 kil.

Paille, de 30 à 35 fr. les 4,000 kil.

NANTES. — Marché aux châtagnes. — Marché bien approvisionné, les prix restent élevés.

Belles sortes, 2 fr. 50 à 2 fr. 75 le boisseau; moyennes, 2 fr. à 2 fr. 25; petites, 1 fr. 40 à 1 fr. 30.

Marché de SAUMUR, 18 octobre 1890

Froment-commerce, Phectolitre	18 50	Bœuf ou vache, le kil.	1 80
id. halle (moyenne)	18 10	Veau	2 —
Méteil	14 35	Mouton	2 40
Seigle	10 60	Porc	1 60
Orge	11 25	Poulets la couple	4 —
Avoine	8 50	Dindonneaux	11 —
Sarrasin	—	Canards	4 50
Haricots blancs	23 —	Oies	9 —
Haricots rouges	20 —	Beurre le kilog.	2 40
Fèves	—	Œufs la douzaine	1 20
Noix	17 —	Foin, la charretée de 780 kilog.	45 —
Châtagnes	16 —	Luzerne	40 —
Sel les 100 kil.	15 —	Paille	30 —
Son	12 —	Huile de noix, 50 kil.	130 —
Pommes de terre, la barrique	10 —	Chanvre 1 ^{re} qualité les 52 kilog.	500 —
Farine, la culasse de 157 kilog.	54 —	id. 2 ^e	—
Pain 1 ^{re} qual., le kil.	—	id. 3 ^e	—
id. 2 ^e id. Of. 35	—	Charbon de bois, les 100 kilog.	16 —
id. 3 ^e id. Of. 33 66	—	Charbon de terre	5 —

Cours des Vins.

Rouges.	
Souzy et environs	la barrique 110 à 120
Champigny	— 120 à 130
Varrains	— 105 à 115
Bourgneil	— 120 à 130
Restigné	— 110 à 120
Chinon	— 105 à 115
Blancs.	
Coteaux de Saumur	la barrique 130 à 140
Ordinaires, environs de Saumur	— 120 à 130
Saint-Léger et environs	— 100 à 115
Varrains et environs	— 120 à 125
Le Puy-Notre-Dame et environs	— 100 à 110
La Vienne	— 100 à 110
Cidre de Bretagne	la barrique 40 à 45
Cidre de Normandie	— 45 à 50
Eau-de-vie, droits non compris	Phectolitre 66
Vinaigre de vin	— 24

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 19 Octobre 1890.

Versements de 80 déposants (25 nouveaux), 34,211 fr. 23.

Remboursements, 42,716 fr. 05.

« La Caisse avait, le 30.10.89, proposé pour obtenir le rejet de l'urgence a failli aboutir à un échec, puisqu'elle n'a été repoussée que par une majorité de quatorze voix. Cette fois encore le gouvernement n'a pas à se réjouir de son succès.

En somme, la première journée parlementaire n'a point consolidé le cabinet; son autorité politique et son influence parlementaire semblent toucher à leur déclin.

La discussion générale du budget qui s'ouvre jeudi pourrait ménager plus d'une surprise désagréable au ministre des finances: le siège du gouvernement est fait. EDMOND ROBERT.

INFORMATIONS

Quatorze membres sont déjà inscrits pour prendre la parole dans la discussion du budget. Ce sont, dans l'ordre d'inscription alterné : MM. Boudenot, Freppel, Jamais, de Soubeyrand, A. Legrand, Félix Faure, Maujan, Daynaud, Lanjuinais, d'Aillères, Millerand, Poincaré, Porten.

TOURNÉE COMMERCIALE DES MAGASINS GÉNÉRAUX DU TISSU

Créés pour favoriser le développement du Commerce en France
SAUMUR — 21, Rue du Puits-Neuf, 21 (près la place du Marché-Noir) — SAUMUR

Nous croyons pouvoir annoncer au Public qu'en raison de son importance, notre Maison a été chargée par une réunion d'industriels français, de l'écoulement d'une grande partie de leurs produits. En conséquence, à partir du **Mardi 21 Octobre 1890**, il sera fait une vente au détail et à l'amiable, sous la surveillance de **M. MAUFFRAS**, administrateur délégué.

Nous donnons ci-après un aperçu de quelques Prix d'estimation :

VALEUR	VENDU	VALEUR	VENDU	VALEUR	VENDU	VALEUR	VENDU
25	05	1 60	75	7 75	95	15 75	6 90
40	10	3 90	45	4 75	45	75	45
40	10	9 50	90	80	25	9 75	4 90
45	25	8 75	2 90	6 50	95	5 25	2 45
45	30	12	6 90	3 75	45	2 45	90
35	20	8 50	3 90	8 50	95	25	12 75
50	15	7 50	2 45	1 25	75	23	12 95
2 75	45	4 75	1 95	4 50	25	12	6 90
1 10	60	4 90	2 95	1 25	30	55	39 75
1 20	70	6 50	2 95	1 25	45	1 25	60
4 50	95	50	25	75	45	2 25	1 45
95	55	1 50	95	3 50	95	4 90	1 95
2 75	25	2 25	1 25	3 75	95	15	3 90
2 45	1 95	6 50	2 95	1 25	25	2 75	95
4 75	75	4 75	2 45	26	15 75	2 45	95

Notre Maison traitant tous les TISSUS en général provenant des Saisies, Soldes Warrants protestés et achats faits aux enchères des Docks de Paris, Londres et Bruxelles, peut offrir des assortiments considérables de Marchandises à des prix fabuleux de bon marché.

Les Toiles, Calicots, Mousselines, Rideaux, Mérinos, Flanelles, Soieries, Draperies, Robes, Fourrures, Manchons, Tapis, Descentes de lit, etc., seront vendus au prix de l'estimation.

Afin de donner toute garantie à l'acheteur, la Caisse remboursera toute Marchandise qui aura cessé de plaire. Pour éviter l'encombrement, la vente aux Marchands aura lieu de 8 à 9 heures du matin.

Tribunal de commerce de Saumur

FAILLITE D^e FAUCHEREAU

Par jugement rendu le 20 octobre 1890, le Tribunal de commerce de Saumur a déclaré en état de faillite, ouverte provisoirement au jour du jugement, M^{lle} Clémence Fauchereau, couturière, rue d'Orléans à Saumur.

M. Doguereau a été nommé juge-commissaire, et M. Ludovic Proust, syndic provisoire de cette faillite.

Pour extrait,
(785) Le Greffier, COLLIN.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

A l'amiable

Un joli petit Jardin

NOUVELLEMENT PLANTÉ

Avec

UNE PETITE MAISON

De construction récente,

Le tout situé au Clos-Pointu, commune de Bayneux,

D'une superficie de 8 ares 25.

S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER, notaire. (786)

Etude de M^e DENIEAU, notaire à Allonnes.

VENTE MOBILIÈRE

Après Décès

Au village de Russé, commune d'Allonnes.

Le DIMANCHE 2 NOVEMBRE 1890, à midi, M^e DENIEAU, notaire à Allonnes, procédera à la vente aux enchères publiques de meubles et objets mobiliers dépendant de la succession vacante de M. l'abbé POIRIER, ancien curé de Russé.

Et le LUNDI 3 NOVEMBRE, à midi, à la vente de la bibliothèque dépendant de la succession et comprenant un grand nombre d'ouvrages religieux et littéraires.

Pour visiter la bibliothèque, s'adresser au notaire.

On paiera comptant, et 10 0/0 en plus pour les frais.

JEUNE HOMME disposant de quelques heures demande à faire des écritures. S'adresser au bureau du journal.

VIN BRAVAIS

aux Tannates de Caféine, Cocaine et Théobromine

PRINCIPES ACTIFS DU
KOLA, COCA, GUARANA et CACAO réunis
PRIX DE LA BOUTEILLE : 5 FRANCS

Le VIN BRAVAIS est le plus efficace des Stimulants et Stomachiques, le plus agréable des fortifiants et anti-nerveux employés en médecine, et le plus puissant des toniques connus à ce jour. (Presse Médicale et Scientifique) Gazette des Hôpitaux (1^{er} Mai 1890) L'Union Médicale (26 Avril 1890) Semaine Médicale (11 Mai 1890) Le Progrès Médical (12 Avril 1890) Bulletin Médical (30 Avril 1890) L'Hygiène Pratique (30 Mars 1890) Un Goblet-Mémoire décoré, en cristal de Baccarat, servant à doser le VIN BRAVAIS, accompagne chaque bouteille.

Demandes et Renseignements : RAOUL BRAVAIS, 1, rue Chabanais, Paris

Dépositaire du Vin Bravais, à SAUMUR :
L. PEYRAMAURE.

Etude de M^e JAUBERT, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE

DE

Bois de chauffage

Le VENDREDI 24 octobre 1890, à une heure du soir, à la gare de Saumur-Etat, sise à Nantilly,

Il sera vendu :

Quinze stères de bois de chauffage en rondin sec.

Au comptant, plus 10 0/0 applicables aux frais. (787)

A Vendre ou à Louer

UNE JOLIE VILLA

Située route du château de Launay, commune de Villebernier, à deux kilomètres de la gare de Saumur.

Pour tous renseignements, s'adresser à M^{me} POISSON, qui l'habite.

LA DIRECTION de l'Anti-Kypros emploierait un ménage, l'homme sachant emballer, un menuisier de préférence ou tonnelier, la femme adroite et intelligente; et des ouvrières actives et sérieuses. Bons certificats exigés.

S'adresser à M. Ch. CABICHOU, à la villa Angelo, à Beaulieu.

GUERISON

Certaine et Radicale
de toutes les
Affections de la Peau
DARTRES, ECZEMAS, ACNÉ,
PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE,
HERPES, LUPUS, etc.

MEMBRE DES
PLAIES et ULCÈRES VARIEUX
considérés comme incurables
par les Médecins les plus célèbres

Le traitement ne dérange nullement du travail, il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.

S'adresser à M. LEBORGNE, Médecin-Spécialiste
Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires
à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuites par Corresp.

MAISON SAINTON-GUILLON

SPÉCIALITÉ de BLANC

Demande un Employé

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,
Hôtel-de-Ville de Saumur 1890

MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné,

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

ÉPICERIE PARISIENNE

RUE D'ORLÉANS, 33, et RUE DACIER, 38

IMBERT ET FILS

Chocolat Menier, marqué 2 fr. le 1/2 kil.	1.65
— Poulain, — 2 fr. —	1.70
— du Planteur, — 2 fr. —	1.70
— C ^e Coloniale, — 2 fr. 50 —	2.20
Collation des enfants, la boîte de 21 et 44 tablettes	4.80

Chocolats et Cacaos Félix Potin. — Chocolats et Cacaos d'Aiguebelle.

CHOCOLATS IMBERT

N ^o 1, bonne qualité, 1/2 kil. 4.20	N ^o 4 — supérieur, — 4.80
N ^o 2, santé surfin, — 4.50	N ^o 5 double vanille, — 2.10
N ^o 3 vanillé (recommandé) — 4.60	Remise de 5 0/0 par 5 kilos (sauf nos 1 et 2).

GRANDE LIQUIDATION

Pour cause d'agrandissement
AU

GRAND BAZAR

Tenu par DAVEAU, doreur

Rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 17 et 15

Les Agrandissements de ces Magasins sont enfin décidés! Pour faciliter ces travaux, il est urgent d'écouler rapidement le **STOCK CONSIDÉRABLE** de marchandises qui les encombrant. Pour arriver à ce résultat, une **GRANDE LIQUIDATION** sans précédent à Saumur, et à prix très réduits, sera faite à tous les rayons, excepté à celui du **35 centimes**, et à celui du **20 centimes** qui vient d'être monté.

La Liquidation frappera toutes les autres marchandises en magasin et également celles devant arriver de fabrique pour les **Etrences du Jour de l'An**, telles que : Jouets, Objets d'art, Maroquinerie, Glaces, Tableaux, Gravures anglaises et de Gouffé, Parfumerie, Vannerie, Faïences, Porcelaine, Verrerie, Brosserie, Articles de ménage, etc. Les articles de **Bonneterie** : Bas, Chaussettes, Capulets, Fichus, Gants, Mitaines, et de **Papeterie** : Cahiers, Registres, Copies de lettres, Papiers à lettres, seront aussi liquidés.

Il sera fait des lots de solde aux Marchands. Tout le monde voudra profiter de ces Occasions, et le **GRAND BAZAR**, rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 17 et 15, que sa Belle et Sympathique Clientèle aime tant à visiter, restera toujours « Une des Curiosités de Saumur ».

Les travaux de Dorure et d'Encadrements se feront dans un local spécial pour qu'ils ne soient pas retardés par l'affluence de la Liquidation.